

Procès-Verbal de l'assemblée générale électorale de la Fédération Française des Échecs

Paris, le samedi 3 avril 2021

Préambule

Ce samedi 3 avril 2021 s'est tenue l'assemblée générale électorale de la Fédération Française des Échecs (FFE), au CISP Maurice Ravel de Paris (12^{ème} arrondissement), sur convocation du Président, Monsieur Yves Marek, en application de la décision du Comité Directeur du 5 septembre 2020.

L'ordre du jour portait exclusivement sur le renouvellement du Comité Directeur de la FFE.

En application de l'article 5.6.2 des statuts de la FFE, les sièges sont pourvus au scrutin de liste bloquée et complète à un tour ; les votes étant effectués à bulletins secrets.

Toutes les opérations se sont déroulées avec le concours des personnels fédéraux, des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE), à savoir Madame Agnès Eden, Monsieur Norbert Chitrit, Monsieur Benjamin Beaulier, Monsieur Laurent Martin, de Monsieur Charels-Henri Rouah et de Monsieur le Président de la FFE, Yves Marek. Monsieur Jean Bertrand, Président de la CSOE, n'a pas pu être présent physiquement sur place mais était présent à distance tout au long de la journée.

Vérification des pouvoirs et enregistrement des voix

À partir de 10h débutent les opérations d'enregistrement des personnes habilitées à voter sur place (Présidente ou Président de club, Mandataires spéciaux) et la distribution des bulletins de vote incluant les procurations pouvant être détenues. Les registres fédéraux ont été émargés à cet effet.

Les mandats et les procurations ont été vérifiés par les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) avant toute prise en compte.

Monsieur Charles-Henri Rouah fut chargé de l'enregistrement des voix dont dispose chaque électeur sur place.

Présentation des candidats

Du fait de la crise sanitaire actuelle, la présentation des candidats s'est faite devant une assistance réduite à partir de 11h. Une retransmission sur la chaîne Twitch de la FFE a été réalisée en direct.

Après tirage au sort, Monsieur Bachar Kouatly a pu s'exprimer en premier, suivi de Monsieur Eloi Relange, puis de Monsieur Joël Gautier.

Traitement des votes par correspondance puis votes physiques

Ces traitements ont été effectués avant les opérations physiques sur place, par les membres de la CSOE, avec le concours de Monsieur Charles-Henri Rouah.

Les suffrages adressés par correspondance de clubs présents ou représentés sur place ont été mis de côté et ont été déclarés irrecevables.

Ont donc été dénombrés 66 porteurs de voix sur place représentant 953 voix et 425 clubs.

Ont par ailleurs été dénombrées 599 voix par correspondance représentant 281 clubs.

107 votes par correspondance, en doublon avec les votes physiques sur place ont été recensés.

Par ailleurs, 8 votes par correspondance ont été déclarés non conformes et 1 doublon a été écarté.

706 clubs ont participé à cette élection sur 800, soit un taux de 88,25 %.

S'en est alors suivi le vote physique des porteurs de voix préalablement enregistrés.

Dépouillement

Quatre tables de dépouillement furent mises en place, constituées chacune d'un membre de chaque liste, toujours sous la surveillance des membres de la CSOE.

Les opérations ont pris fin aux alentours de 17h30.

Il est fait le constat d'aucun désaccord.

Proclamation des résultats

Le Président de la FFE, prend ensuite la parole et énumère durant quelques minutes les actions menées durant son mandat. Il remercie toute l'équipe de la FFE l'ayant accompagné, ainsi que Maître Sermier et les trois candidats.

Il annonce alors les résultats.

Il commence par donner les chiffres d'une participation historique. Sur 1686 voix possibles, 1552 ont été comptabilisées, soit un taux de participation de 92.05 %.

Treize voix ont été comptabilisées comme blanches ou nulles.

Le nombre de voix exprimées fut donc de 1539.

La liste conduite par Monsieur Joël Gautier recueille 346 voix soit 22,48% des voix exprimées. Elle reçoit 3 sièges.

La liste conduite par Monsieur Bachar Kouatly recueille 561 voix, soit 36,45% des voix exprimées. Elle reçoit 4 sièges

La liste conduite par Monsieur Eloi Relange recueille 632 voix, soit 41,07% des voix exprimées. Elle reçoit 17 sièges.

Les sièges furent attribués selon les modalités de l'article 5.6.2 des statuts de la FFE.

Monsieur Eloi Relange est donc élu Président de la Fédération Française des Échecs en application de l'article 8.1 des statuts de la FFE.

Le Président invite alors les élus à se réunir afin d'élire les membres du bureau fédéral et lève la séance à 17h45.

Le Président de la FFE,

Eloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETTEL